

DÉPARTEMENT
NIEVRE
CANTON
COSNE-COURS-SUR-LOIRE
COMMUNE
COSNE-COURS-SUR-LOIRE

## ARRÊTÉ DU MAIRE

30 mai 2024

----

**CIRCULATION  
Et  
STATIONNEMENT**

**29 Rue Vieille Route**

LE MAIRE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
et notamment ses articles L 2 212-2, L 2 213-1 et suivants,

VU la demande de déménagement au 29 Rue Vieille Route, qui  
sera réalisée par Mme Cégrete Anne-Sophie – 30 T Rue Sadi  
Carnot – 58200 Cosne-Cours-sur-Loire,

**CONSIDERANT** que cette opération ne peut se réaliser,  
sans modification des dispositions actuelles du stationnement,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de préserver la sécurité  
publique,

### A R R E T E

**ARTICLE 01 :** Le samedi 22 juin 2024, Mme Cégrete Anne-Sophie est autorisée à stationner avec un camion immatriculé GS-029-RP, un véhicule immatriculé DQ-117-DC avec une remorque immatriculée FG-380-QN ainsi qu'une voiture immatriculée BC-855-HL, soit cinq places de stationnement sur le domaine public au plus près du 29 Rue Vieille Route, pour les besoins du déménagement.

**ARTICLE 02 :** La circulation ne peut être interrompue durant le déménagement.

**ARTICLE 03 :** Mme Cégrete Anne-Sophie prendra toutes les dispositions nécessaires, pour que soit assurée la libre circulation des piétons, sur le trottoir.

**ARTICLE 04 :** Les droits des tiers demeureront préservés.

**ARTICLE 05 :** Les services techniques municipaux mettront en place la signalisation réglementaire rappelant les dispositions ci-avant, et Mme Cégrete Anne-Sophie devra en assurer la surveillance, pendant toute la durée du déménagement.

**ARTICLE 06 :** Madame la Commandante de la Communauté de Brigades de Cosne Cours sur Loire, Madame la Directrice Générale des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Cosne, ainsi qu'au Service du Pôle de Santé de Cosne.

FAIT À COSNE-COURS-SUR-LOIRE, LE TRENTE MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE

Pour le Maire,  
L'adjoint chargé de la sécurité

Michel RENAUD